



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/119
17 février 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixantième session
Point 14 d) de l'ordre du jour provisoire

**GROUPES ET INDIVIDUS PARTICULIERS: AUTRES GROUPES
ET PERSONNES VULNÉRABLES**

Note du secrétariat

En application du paragraphe 2 de la résolution 58/246 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, la Commission des droits de l'homme sera saisie du rapport du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés (A/58/118 et Corr.1).
